



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 14/11/2023

Publication :
le 24/11/2023

Délibération n° D-2023-396

Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Direction Ressources Humaines**Autorisation de recrutement d'agents contractuels**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En application de l'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la Fonction Publique, un emploi permanent de catégorie A peut être pourvu par un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Suite à l'appel à candidatures publié par la Ville de Niort le 7 juillet 2023 et aux entretiens de recrutement qui ont suivi, il est proposé, faute de candidature de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire via un contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, sur l'emploi suivant :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Responsable des évènements et des manifestations	Direction Animation de la Cité	Attaché territorial Catégorie A

Il est précisé que le contrat de l'agent sera renouvelé par décision expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, la reconduction éventuelle prendra la forme d'un contrat à durée indéterminée.

L'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Par ailleurs, sur la base de l'article L.332-14 du Code général de la Fonction Publique, il y a lieu de créer, un emploi temporaire d'agent d'accueil Mairies de quartier / Agence postale communale de Saint-Liguaire.

La Ville de Niort conventionne avec La Poste depuis avril 2005 afin d'assurer l'accueil sur l'agence postale au sein de la Mairie du quartier de Saint-Liguaire.

Cette prestation est délivrée par un agent de la collectivité formé et assermenté par la poste. Son temps de travail est partagé sur cette prestation et les missions de la France services du Clou-Bouchet.

Une réflexion est en cours avec La Poste sur la continuité de ce service. Dans l'attente d'une solution pérenne, il est proposé de poursuivre la mission avec un agent contractuel sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Agent d'accueil mairies de quartiers /Agence postale de Saint Liguaire	Direction Accueil et Formalités Citoyennes	Adjoint administratif Catégorie C

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi de responsable des évènements et des manifestations, ouvert sur le grade d'attaché territorial (catégorie A), selon les modalités susvisées ;

- autoriser la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif, sur la base de l'article L.332-14 du Code général de la Fonction Publique, pour une durée de 1 an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ